

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 22 FEVRIER 2022

Lieu : salle des fêtes à BANNANS - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à C. Vallet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	Pouvoir à D. Jeannin	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	absente	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	Pouvoir à M. Beuque	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	Pouvoir à L Vuillemin	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	Pouvoir à B. Girard	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les	Michel Beuque	X		Pierre Nicod	X	
Tilleuls	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	Pouvoir à B. Beschet	

Secrétaire de séance : Mr Jérémy Lonchamp

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2022

ESPACES NATURELS – RESERVE NATURELLE DES TOURBIERES FRASNE-BOUVERANS

- Diffusion du film de l'association RAMSAR « zones humides terres d'avenir » et bilan synthétique du programme LIFE Tourbières sur le territoire Frasne-Drugeon par G. Magnon
- RNR : délibération pour autorisation de signature de la convention avec la Fédération Mycologique de l'Est pour une mission d'inventaire de la fonge.

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

- Délibération pour autorisation de rejet SCAF de Boujailles

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Aide à l'immobilier d'entreprise : délibération pour approbation du nouveau règlement d'intervention local de la CFD
- Aide à l'immobilier d'entreprise : délibération pour attribution d'une subvention à la SCAF de Boujailles

PROJETS STRUCTURANTS

- Maison de santé : délibération fixant les loyers et tableau des recettes de fonctionnement

VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

- Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs : retour sur la réunion du 26 janvier ; délibération pour validation du montant de participation et convention 2022
- Politique cyclable du Département signalétique-points nœuds : délibération pour engagement de principe et signature convention CFD

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Agenda des réunions
-

Mr le Président ouvre la séance et accueille Mme Geneviève Magnon, chargée de mission Life tourbières du Jura / Natura 2000 / Ramsar / RNR à l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue.

Mme Geneviève Magnon remercie le Président de son invitation et présente Mme Maud Sicard qui remplace temporairement Mme Camille Barbaz, chargée de mission Natura 2000.

1) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2022

Sans observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) - ESPACES NATURELS – RESERVE NATURELLE DES TOURBIERES FRASNE-BOUVERANS

2.1. Diffusion du film de l'association RAMSAR « zones humides terres d'avenir » et bilan synthétique du programme européen LIFE Tourbières sur le territoire Frasne-Drugeon par G. Magnon

Mme Magnon rappelle que tous les 2 février, une journée mondiale est dédiée à la préservation des zones humides. C'est dans ce cadre qu'est diffusé le film produit par l'association RAMSAR pour illustrer le label RAMSAR et dont un certain nombre de prises ont été tournées sur le secteur.

Mme Magnon dresse ensuite le bilan du programme européen LIFE tourbières 2014-2021, dont extrait du document présenté :

55 tourbières concernées dont 11 sur le massif du Jura ; 408 ha de tourbières directement impactées ; 14 sites Natura 2000 ; 26 km de fossés neutralisés ; 15 km de cours d'eau reméandrés ; 32 ha de zones d'extraction réhabilités ; 59 ha de zones réouvertes.

Les territoires de Bannans, Bonnevaux, Bouverans, Frasne et La Rivière Drugeon ont bénéficié des travaux suivants :

- Linéaires travaillés (fossés bouchés, cours d'eau rectilignes neutralisés, cours d'eau reméandrés) : 11.4 km (25 % du Life)
- Surfaces de tourbières et marais impactées : 111 ha (27 % du Life)
- Impact « potentiel estimé de CO2 non émis = $25 \times 111 = 2\,775$ t CO2e/an = les émissions des habitants de Bouverans/an (9.15 t CO2e/an/hab France)
- Ponton et sentier de Frasne + panneaux
- 2 plans de gestion réalisés : RNR Frasne Bouverans et ENS Varot
- 6.5 ha d'acquisitions foncières

Mme Magnon souligne que l'engagement des élus depuis 25 ans a permis de préserver et faire découvrir ces milieux naturels d'une grande valeur écologique.

Mme Magnon indique que l'EPAGE a déposé un dossier au titre du nouveau programme LIFE CLIMAT pour 12.50 M€ (soit 20 % du budget des LIFE CLIMAT de l'Union Européenne) dont 1 476 000 € sur le territoire de la CFD (30 % du dossier EPAGE). La décision de l'UE est attendue.

Mr Louis Girod se dit impressionné par l'impact des travaux conduits sur la tourbière du Gouterot qui ont permis de retenir l'eau très rapidement après travaux, malgré la sécheresse au printemps 2020.

Mr le Président ajoute qu'à La Rivière Drugeon, le Drugeon n'a pas débordé alors que les années précédentes, la situation est critique en raison des précipitations et de la fonte de la neige. Il pense que les travaux dans les tourbières y ont contribué.

Mr Rémi Débois a constaté qu'à Bouverans, le niveau du Drugeon a été moins haut qu'en 2018 grâce aussi au reméandrement du Drugeon.

Les échanges terminés, Mr le Président remercie Mme Magnon et l'ensemble du personnel de l'EPAGE pour leur technicité et leur savoir-faire au service des élus et du territoire.

En préambule, Mr le Président souhaite au nom de l'assemblée un prompt rétablissement à Mr Bernard Vionnet et se réjouit de la présence de Mr Fabrice Picard après ses soucis de santé.

Il sollicite par ailleurs l'accord de l'assemblée pour ajouter à l'ordre du jour une délibération sollicitant une subvention pour l'achat d'ouvrages, ce que l'assemblée accepte à l'unanimité.

2.2. RNR Frasné-Bouverans : autorisation de signature de la convention avec la Fédération Mycologique de l'Est pour une mission d'inventaire de la fonge

Mr Rémi Débois rappelle que l'inventaire de la fonge (ensemble de champignons sur un même territoire) à l'échelle de la RNR Frasné Bouverans fait partie du plan de gestion 2018-2023 dont les dépenses sont subventionnées à 80 % par la Région.

Le coût de cette mission a été intégré dans la demande de subvention adressée à la Région en décembre 2021, validée par le conseil communautaire par délibération n° 134 du 14 décembre 2021.

Les spécialistes de la question se trouvent être de bénévoles rassemblés au sein de la Fédération Mycologique de l'Est. Un projet de convention a donc été travaillé avec un groupe de 11 bénévoles qui interviendront sur 70 hectares de la RNR pour réaliser un inventaire exhaustif avec prospection de terrain, suivi d'un travail d'identification et puis de production d'un rapport.

Ce travail débutera dès que la neige aura fondu et se terminera en 2024. La présence des bénévoles sera encadrée par le personnel de la RNR et seront munis d'autorisation et attestation nominatives.

Le montant total de la mission s'élève à 9 924 € qui correspond :

- au défraiement des frais de déplacements pour 5 184 €
- aux frais d'expertise (identification scientifique, mise en tableur, rédaction du rapport) pour 4 740 €.

Mr Christophe André ne voit pas l'intérêt de dresser cet inventaire.

Mr Rémi Débois rappelle que le plan de gestion prévoit cette action et souligne que le coût résiduel à la charge de la CFD s'élèvera à 1 984 €.

Délibération n° 6 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise Mr le Président à signer cette convention avec la Fédération Mycologique de l'Est pour un montant total de 9 924 € répartis sur 3 ans (2022 à 2024).**
- **dit que les crédits nécessaires seront ouverts sur les exercices concernés.**

3) - EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

3.1. Autorisation de rejet de la Société Coopérative Agricole de Fromagerie de Boujailles

Mr le Président indique que dans le cadre de ses projets d'investissements, la SCAF de Boujailles souhaite déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des différents organismes. Pour cela, il est nécessaire de joindre au dossier l'autorisation de rejet des eaux usées au réseau public pour l'année 2022.

Afin de ne pas pénaliser les demandes de subvention, et dans l'attente de la convention définitive qui fixera notamment les conditions financières, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement au réseau pour l'année 2022.

Délibération n° 7 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise Mr le Président à signer l'arrêté de déversement au réseau public d'assainissement pour l'année 2022.

4) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mr Michel Beauque, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

4.1. Aide à l'immobilier d'entreprise : approbation du nouveau règlement d'intervention local de la CFD

Par délibération du 14 décembre 2021, la CFD a approuvé la prolongation de la convention d'autorisation d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté, pour l'année 2022.

A ce titre, la Région peut participer, dans le cadre de ses dispositifs propres et en complément d'un EPCI, au financement des aides à l'immobilier d'entreprises.

Par délibération du 15 novembre 2019, la Région a modifié ses conditions d'intervention, qui sont ainsi fixées à compter du 1er janvier 2020 :

- subvention standard plafonnée à 50 000 €
- subvention bonifiée plafonnée à 100 000 € (pour les projets de performance énergétique exigeante ou présentant des économies du foncier)
- taux d'intervention de 10 % à 30 % selon la taille de l'entreprise et sa localisation (AFR)
- l'intervention régionale ne pourra se faire qu'en complément de l'intervention de l'EPCI, avec un conditionnement de 1 € attribué par la CFD pour 10 € attribués par la Région.

Au vu de ces éléments il est proposé de maintenir la prolongation du dispositif pour 2022 et de modifier les modalités d'intervention de la CFD, définies par le règlement d'intervention spécifique comme suit :

- taux d'intervention de 5 % maximum du montant HT des dépenses éligibles
- plafonnement de la subvention à 5 000 € / dossier
- attribution dans la limite des crédits budgétaires annuels alloués

Le projet de règlement d'intervention modifié a été joint au présent rapport.

Délibération n° 8 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- maintient son approbation pour la prolongation du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise par la CFD pour 2022, et selon les nouvelles conditions de la Région,
- valide les modifications du règlement d'intervention de la CFD pour l'attribution de subvention pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise selon les modalités présentées,

4.2. Aide à l'immobilier d'entreprise : attribution d'une subvention à la Société Coopérative Agricole Fromagère de Boujailles

Dans le cadre du dispositif de la CFD concernant l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise et son règlement d'intervention local, un dossier a été déposé pour bénéficier d'une subvention, par la SCAF de Boujailles, dont voici les détails du projet :

- Activité : fabrication et vente de comté
- Travaux : rénovation du bâtiment industriel existant (rénovation et agrandissement des caves de pré-affinage)
- Montant des travaux éligibles : 182 760,05 € HT
- Subvention demandée : subvention plafonnée de 5 000 €

Délibération n° 9 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve l'attribution de la subvention dans le cadre du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise telle que présentée,
- autorise Mr le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5) - PROJETS STRUCTURANTS

5.1. Maison de santé : validation des loyers et tableau des recettes de fonctionnement

Mr le Président rappelle la délibération n° 2022-01-05 du 25 janvier dernier validant l'Avant-Projet Définitif du projet de Maison de Santé pluridisciplinaire à Frasné.

Il convient désormais pour finaliser les dossiers de subvention, d'établir le montant des loyers qui seront demandés aux futurs occupants.

De la même manière, un tableau d'estimation des dépenses et recettes de fonctionnement doit être établi.

Le projet de Maison de santé s'élève à 3 280 440 € en coût opération estimé à la phase Avant-Projet Définitif, pour une surface construite de 1 647 m² au total dont 335 m² de combles aménageables à l'horizon N+15.

Les calculs effectués sur 15 ans pour estimer le coût de location affecté aux professionnels permettent de proposer un coût de 11,10 €/m² mensuels, hors parties communes et zones non aménagées.

Le montant des charges de fonctionnement a été estimé à 6 €/m².

A ce jour, 9 professionnels ont fourni des attestations pour s'engager à occuper un cabinet au sein de la future Maison de Santé. Il a été convenu que les surfaces restant inoccupées seront prises en charge par la collectivité.

Concernant la répartition dans le tableau des recettes et des dépenses de fonctionnement sur 15 ans, il est proposé :

- un coefficient de 30 % d'occupation de 2024 à 2026 avec un montant de loyers attendus de 33 332 € ;
- puis à 50 % de 2026 à 2029 avec un montant de loyers attendus de 55 553 €
- à 70 % de 2030 à 2033 avec un montant de loyers attendus de 77 774 €
- à 90 % de 2034 à 2036. avec un montant de loyers attendus de 99 995 €

Délibération n° 10 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le montant des loyers proposés à 11,10 € par m² loué,
- valide le tableau de dépenses et recettes de fonctionnement annexé,
- mandate Mr le Président pour transmettre ces éléments dans les demandes de subvention et continuer le travail engagé.

6) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Débois, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

6.1. Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs : retour sur la réunion du 26 janvier ; validation du montant de participation et convention 2022

Il est rappelé qu'une convention annuelle établit les droits, obligations et responsabilités incombant aux communautés de communes et les participations financières pour permettre à l'Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs d'assurer les missions de service public suivantes :

- Gérer l'accueil et l'information des visiteurs
- Coordonner les socioprofessionnels et tous les acteurs locaux du tourisme
- Promouvoir et valoriser les atouts des territoires et des destinations
- Analyser l'activité touristique du territoire et les possibilités de développement

En 2022, l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs sollicite la CFD sur 2 fonds :

- La participation annuelle qui permet de financer les missions de service public exercées par l'Office de tourisme à hauteur de 12 500 €,
- Le fonds de soutien aux actions de développement à hauteur de 2 500 €.

Délibération n° 11 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention au titre de l'exercice 2022 avec l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs et de son annexe,

- Autorise Mr le Président à signer la convention cadre et tous les documents relatifs au partenariat de services entre la CFD et l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs
- Dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2022.

6.2. Politique cyclable du Département signalétique-points nœuds : engagement de principe et signature convention CFD

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique cyclable du Département du Doubs, celui-ci souhaite déployer d'ici juin 2022 un système de jalonnement « point-nœud ». Le territoire de la CFD a été retenu comme un des deux territoires pilote.

Le Département du Doubs souhaite :

- S'appuyer sur la CFD pour faire relais auprès des communes et assurer le niveau d'informations,
- Disposer rapidement d'un accord de principe par délibération des communes et de la CFD sur le maillage proposé pour signer la convention relative à la mise en place, à la surveillance et à l'entretien de la signalétique « points-nœuds » et des équipements à destination des cyclistes.

La convention prévoit :

- La surveillance de la signalisation et des équipements est assurée par la commune sur le domaine communal (et la CFD lors des implantations de signalétique sur les panneaux liaisons douces). Les communes et la CFD s'engagent à avertir le Département du Doubs si elles détectent qu'une intervention de maintenance est nécessaire.
- L'ensemble des investissements en matière de signalétique et de communication sera pris en charge par le Département et Doubs Tourisme

Cet accord de principe permettra notamment au cabinet qui accompagne le Département de finaliser le schéma d'implantation des panneaux points-nœuds. Le Département contactera alors individuellement chaque commune et l'intercommunalité pour lui présenter les mats/panneaux qui seront implantés sur le domaine qui est de leur ressort.

Mr Christophe André s'interroge sur la nécessité d'un tel système au vu du contexte actuel et des applications mobiles existantes.

Délibération n° 12 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance du dispositif, du maillage proposé et de la convention du Département,

- Autorise le déploiement du dispositif « Points-nœuds » du Département du Doubs sur le territoire intercommunal ;
- Valide le maillage proposé ;
- Autorise Mr le Président à signer la convention avec le Département pour la signalétique qui sera installée sur les liaisons douces intercommunales.

7) - VIE SOCIO-CULTURELLE

Mme Monique Brulport, vice-présidente en charge de la compétence, présente ce point ajouté à l'ordre du jour initial.

7.1. Médiathèque : demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Dans le cadre du plan d'Aide à la relance des bibliothèques, le Centre National du Livre subventionne les bibliothèques intercommunales et/ou en réseau qui ont un budget d'acquisitions de livres imprimés d'au moins 5 000 €, réalisées auprès de librairies indépendantes.

Il est rappelé que le budget annuel d'acquisitions de la médiathèque intercommunale Frasne-Druegon est de 9 000 €, correspondant à 1,50 € / habitant et que les ouvrages sont achetés dans les 3 librairies indépendantes pontissaliennes : Librairie Rousseau, Le temps d'un livre, et Vannolles BD Mangas.

Délibération n° 13 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide la reconduction du budget de 9 000 € pour l'année 2022, consacré aux acquisitions faites auprès des librairies indépendantes pontissaliennes et ouvre les crédits nécessaires au budget primitif ;
- Autorise Mr le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Centre National du Livre.

8) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Agenda des réunions

Commissions

Vie Socio-culturelle	Jeudi 24 février	18 h 30	Mairie de FRASNE
Attractivité du territoire	Lundi 28 février	20 h	Salle des fêtes à BANNANS
PLUi	Mardi 1 ^{er} mars	19 h	Pavillon Ramsar à LA RIVIERE D.
Valorisation des patrimoines-environnement	Mercredi 2 mars	18 h	Ancienne école à BOUVERANS
Eau / Assainissement	Jeudi 3 mars	20 h	Mairie à COURVIERES

Bureau – conseil communautaire

Préparation budgets avec les Vice-présidents	Lundi 7 mars	Journée	CFD
Bureau des maires	Mardi 15 mars	18 h	CFD
Conseil communautaire	Mardi 28 mars	20 h	Salle d'animation à FRASNE
Conseil communautaire	Mardi 12 avril	20 h	Salle d'animation à FRASNE

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h.

Le Président,

Christian VALLET

